

Office des Propriétaires Bruxelles

Rue Vilain XIII-straat, 53-55

Bruxelles 1000 Brussel

Tél. : +32 2 626 08 26

Numéro BCE : 0401.946.125

N° I.P.I. : 508.167

, le 14 mai 2025

CAMPUS - COURONNE 297 (N. Entr. : BE0842.183.001)**Avenue de la Couronne, 297****1050 Ixelles****Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 12 Mai 2025**

Suivant la liste de présences signée, l'Assemblée compte :

Copropriétaires présents	6	sur 49	12.24 %	574.00
Copropriétaires représentés	1	sur 49	2.04 %	286.00
Copropriétaires absents	42	sur 49	85.71 %	9140.00
Totaux	49	sur 49	100.00 %	10000.000
AG valide en participants	7		14.29 %	
AG valide en quotités	860.00		8.60 %	

Le 12 Mai 2025 à 17h30, les copropriétaires de l'immeuble à se sont réunis en assemblée générale sur convocation régulière adressée par le syndic à tous les copropriétaires.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les copropriétaires présents et par les mandataires de ceux qui se sont fait représenter. Le quorum n'étant pas atteint, une seconde assemblée générale sera réunie après un délai de 15 jours.

L'assemblée n'est pas valablement constituée car elle ne respecte pas la disposition légale (C.C. Art. 577.6 §5) à savoir la présence ou représentation de plus de la moitié des propriétaires possédant ensemble au moins la moitié des quotes-parts dans les parties communes, ou la présence d'au moins 75% des quotités.

Ces constatations étant unanimement reconnues, la séance est aussitôt levée à 18h00.

Le présent procès-verbal de carence tient lieu de convocation à la seconde Assemblée Générale. Pour rappel, l'Assemblée pourra délibérer valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés et les quotes-parts de copropriété dont ils sont titulaires (art. 577.6 §3).

CONVOCATION :

Cette seconde Assemblée Générale se tiendra **le 30-06-2025 à 17h30** à rue Vilain XIII 53-55 1000 Bruxelles avec le même ordre du jour.